



Divorce et jouissance du domicile conjugal

Par **amadav**, le **07/10/2010** à **07:50**

Bonjour,
Mon épouse et moi-même sommes co-proprétaire d'un bien immobilier en indivision et allons divorcer. Nous n'avons pas d'enfants.
En supposant que l'un des époux désire jouir du bien immobilier après divorce, la jouissance du bien sera-t-elle forcément onéreuse ?
Merci de votre réponse et meilleures salutations.
Amadav

Par **mimi493**, le **07/10/2010** à **13:48**

ça dépend de ce qu'accepte l'autre époux.
ça dépend du contexte du couple.